



Comité Technique Local du 18 décembre 2012 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Ce Comité Technique est convoqué aujourd'hui dans un contexte et un climat particulier dus aux nouvelles suppressions d'emplois annoncées pour 2013 :

- 2 062 à la Direction Générale des Finances Publiques.
- 100 à la DGFIP au niveau de la Bretagne.
- 14 à la DDFIP du Finistère (mais en réalité ce sont 44 emplois qui vont être supprimés dans les services).

Ces suppressions d'emplois, venant s'ajouter aux plus de 25 000 subies en 10 ans dans notre administration, ne permettent plus aux personnels d'exercer leurs missions dans des conditions de travail JUSTE satisfaisantes.

Chaque jour, la dégradation des conditions de travail s'accélère, pendant que la qualité du service régresse, et que la charge de travail explose.

Les agents sont à bout de souffle sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois, des restrictions budgétaires, de l'accroissement continu de la fréquentation de nos services, et la menace croissante de restructurations.

Alors même que la crise économique amplifie les difficultés de nos concitoyens, nous ne sommes plus en capacité de répondre à leurs exigences. Cette situation génère des tensions sans précédent pouvant aller jusqu'à l'agression verbale voire physique des agents chargés de l'accueil.

Elle se traduit également par un repli de la présence du service public sur le territoire.

Dans le même temps, la « démarche stratégique » se met en place, contre l'avis des organisations syndicales, et donc des personnels, et vise, sous couvert de simplifications, à l'abandon pur et simple de certaines missions et à de nouvelles vagues de restructurations du réseau.

Les restrictions de budget de fonctionnement aboutissent à alourdir la charge de travail, dans une recherche systématique et aveugle d'économies. Les personnels ne sont ni correctement, ni rapidement, indemnisés lorsqu'ils sont amenés à se déplacer pour les besoins du service ou leur formation.

Certains départements sont d'ores et déjà en situation de cessation de paiement.

Dans ce contexte d'efforts incessants demandés aux agents, les traitements et régimes indemnitaires sont gelés pour la troisième année consécutive. Faudra-t-il qu'un jour les agents paient pour travailler ?

La suppression de 2 062 emplois supplémentaires, en 2013, s'ajoutant aux précédentes, a été programmée dans le PLF, sous couvert de « Modernisation de l'Action Publique », nouveau nom d'une RGPP prétendument abandonnée.

Si les vagues déjà subies ont fortement dégradé les conditions de travail, c'est l'existence même de certaines missions qui se trouve désormais menacée.

De tout le réseau remonte la lassitude, la démotivation, et le ras-le-bol des collègues.

L'édifice se fissure, et si, en apparence, il tient encore, ceci est dû à la conscience professionnelle de l'ensemble des agents, et à l'implication, ou ce qu'il en reste, des cadres de proximité, malgré la campagne de dénigrement initiée à leur rencontre par la Direction Générale.

Les personnels de la DGFIP attendent autre chose que des déclarations d'intention se brisant chaque fois sur les réalités budgétaires.

Au-delà des préoccupations affichées pour leurs conditions de travail, ils sont en attente de réalisations concrètes et d'une juste reconnaissance des efforts consentis.

Or, la Direction Générale vient d'inviter les directions locales à se référer au volume de promotions de 2008 pour les travaux des CAP Locales. C'est inacceptable et sans précédent.

Cette dernière décision va totalement obérer les marges de manœuvres au niveau local, et générer une forte déception auprès des agents qui tablaient sur une promotion en 2013, juste retour de leur niveau d'implication.

En matière de régime indemnitaire, force est de constater que la Direction Générale joue la montre. La fin 2012 approche, et nous n'avons pas encore discuté de l'ombre du moindre barème, restant au niveau des principes.

Vous comprendrez qu'à ce stade, les déclarations de Mme LEBRANCHU, sur le fait « que certains devront en attendre d'autres », couplées au rapport de la Cour des Comptes, exacerbent les inquiétudes.

Déjà choqués à l'annonce du caractère non prioritaire de leurs missions, les agents de la DGFIP ont entendus le message de Pierre Moscovici, les plaçant « au coeur de la République ».

Ils ne pourraient y croire que si ce discours se concrétise, très rapidement, par les emplois et les crédits budgétaires indispensables à l'exercice des missions de la DGFIP, et nécessaires pour assurer la reconnaissance des agents, victimes de 20 ans de restructurations, de réduction d'effectifs, et de dégradation des conditions de travail.

En outre, avec les annonces de privilégier le niveau interministériel, au détriment de la DGFIP, les plus grandes craintes existent sur le maintien des acquis, conquis au fil des conflits dans notre champ professionnel, et qui ont permis d'en reconnaître les spécificités.

Celles-ci trouvent notamment leur illustration au travers du non respect du volume de promotion interne pour l'année 2012, de la remise en cause des engagements de la DGFIP sur la non application de la rémunération au mérite individualisée (PFR), ou encore des conditions drastiques fixées pour accéder au 8ème échelon de la catégorie C, imposant aux agents concernés un engagement ferme de départ à la retraite.

Après les observations répétées de la Cour des Comptes, le régime de rémunérations accessoires spécifique à la DGFIP est également menacé.

Exemplaires hier, aujourd'hui non prioritaires, les agents vous le disent Madame la Présidente : ça commence à bien faire !

En conséquence, vous comprendrez que compte tenu de l'importance de nos désaccords, l'ensemble des organisations syndicales ne souhaitent pas siéger aujourd'hui à ce Comité Technique Local. Nous vous demandons d'annexer cette motion unitaire au procès verbal de ce CTL relatif aux suppressions d'emplois.